

universite-paris-saclay.fr
Parc Technologique - Immeuble Discovery
Route de l'Orme aux Merisiers
91190 Saint Aubin

université
PARIS-SACLAY

AgroParisTech CentraleSupélec

école normale supérieure paris-saclay IIR Institut d'Optique Graduate School ParisTech

UVSQ UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

université Evry Université Paris-Saclay

cea

cnrs

INRAE

Inria

Inserm

ONERA THE FRENCH AEROSPACE LAB



Les bibliothèques à votre service

**Un réseau de bibliothèques
et centres de documentation
à votre service**

université
PARIS-SACLAY

Les
Bibliothèques

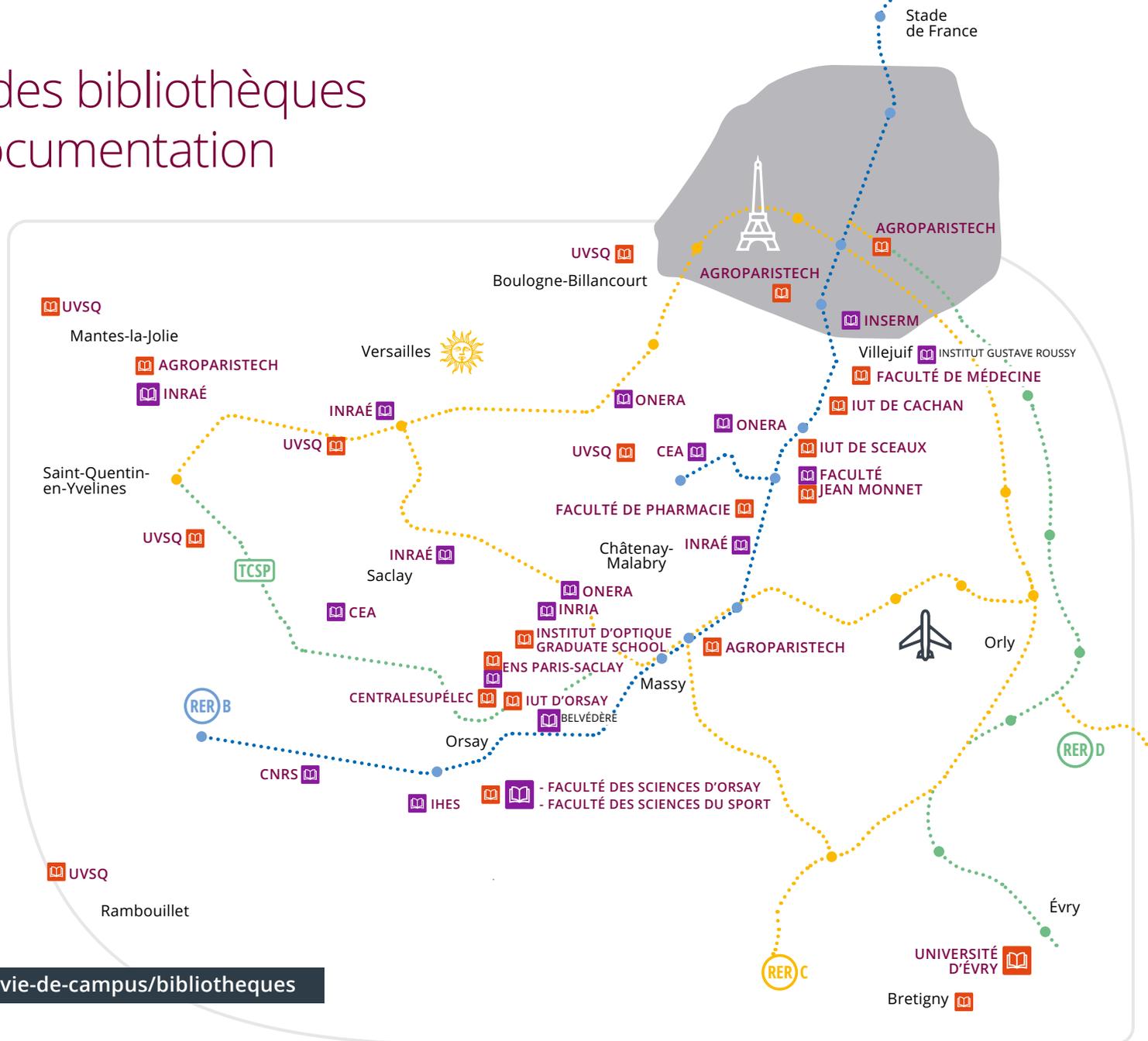


Plan du réseau des bibliothèques et centres de documentation

université
PARIS-SACLAY

Les Bibliothèques

-  1 bibliothèque
-  2 à 4 bibliothèques
-  5 à 8 bibliothèques
-  Bibliothèque « tous publics »
-  Bibliothèque « recherche »



www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/bibliotheques



Accès aux services et à l'offre documentaire

La **consultation sur place** des documents dans les bibliothèques de l'Université Paris-Saclay est très largement **ouverte à tous les publics**, sans condition d'inscription.

Pour **emprunter**, et bénéficier de tous les services, il est nécessaire d'être inscrit.

Certains organismes de recherche imposent des conditions spécifiques et restreintes d'accès à leurs bibliothèques

CONSULTATION
SUR PLACE
OUVERTE À TOUS LES PUBLICS
EMPRUNTER

Vous faites partie de l'Université Paris-Saclay

Pour tous les **étudiant.es** de l'Université Paris-Saclay, l'**inscription** au sein des bibliothèques est **automatique** (frais inclus dans l'inscription universitaire).

La carte d'étudiant sert de carte lecteur.

Pour les **chercheurs/chercheuses et le personnel**, l'inscription est **gratuite**.

- Licence, étudiant.es des IFSI et IUT : **8** documents pour **21** jours (+ 15 jours de prolongation)
- Masters, étudiant.es ingénieur.es, étudiant.es normalien.nes, agrégatifs : **15** documents pour **28** jours (+ 15 jours de prolongation)
- Doctorant.es, chercheurs/chercheuses ou personnel : **25** documents pour **60** jours (+ 28 jours de prolongation)

Ces règles s'appliquent dans **chaque bibliothèque**. Les prêts sont **cumulables** d'une bibliothèque à l'autre.

- Quelques documents (codes juridiques, manuels ECNi, etc.) sont soumis à des règles spécifiques dans certaines bibliothèques.
- Certains ouvrages sont seulement consultables sur place et réservables dans des conditions particulières précisées sur chaque site.
- Pour les publics empêchés, des conditions spéciales de prêts peuvent être mises en place.

Les étudiant.es, chercheurs/chercheuses et personnels de l'Université Paris-Saclay ont accès aux bibliothèques de l'Institut Polytechnique de Paris (Ecole Polytechnique, Télécom Paris, Télécom SudParis, ENSAE Paris, ENSTA Paris et HEC associé).



Vous êtes un usager d'un établissement partenaire de l'Université Paris-Saclay

Les étudiant.es et personnels de l'Institut Polytechnique de Paris bénéficient de la **gratuité** dans les bibliothèques de l'Université Paris-Saclay.

Les usagers d'établissements liés par une convention avec l'Université Paris-Saclay bénéficient aussi de la gratuité.

PRÊT

Les conditions de prêt sont les mêmes que pour les usagers de l'Université.

Vous êtes un usager extérieur à l'Université Paris-Saclay

Les étudiant.es, enseignant.es d'autres universités, lycées ou collèges, les particuliers, les personnes morales peuvent s'inscrire dans certaines bibliothèques. Cette inscription est **payante**.

PRÊT

Selon le campus, entre **4** et **8** documents pour **21 jours** (prêt **renouvelable**).

Certains documents peuvent être exclus du prêt, renseignez-vous dans votre bibliothèque.



SE FORMER
REVUES ET LIVRES EN LIGNE
PRÊTS

Autres services

Accéder aux **bases de données, revues et livres en ligne**, sur place et à distance grâce à l'outil **Focus** : <https://focus.universite-paris-saclay.fr>

- **Se former** à la recherche documentaire
- Réserver une **salle de travail en groupe** dans certaines bibliothèques
- Accéder à Internet en **wifi**
- Utiliser les **ordinateurs** au sein des bibliothèques
- **Faire venir** un document d'une autre bibliothèque lorsque la vôtre ne le possède pas



Les usagers des établissements partenaires et les usagers extérieurs ont droit aux mêmes services avec quelques restrictions : accès aux ressources en ligne uniquement sur place, réservation de salle de travail en groupe prioritaire pour les étudiants. Les formations sont principalement organisées pour les étudiant.es et doctorant.es

Le compte lecteur

Toutes les personnes inscrites peuvent accéder à leur compte lecteur en ligne.

Le compte lecteur vous permet, après authentification, de :

- Consulter **vos prêts en cours** et votre **historique de prêt**
- **Prolonger** et **réserver** un document
- Faire une **suggestion d'achat**